

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

ABATTOIR DÉPARTEMENTAL
INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 2018

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir départemental de proximité de CERNAY est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Ce contrat stipule que les travaux d'investissement et de gros entretien sont à la charge du Département.
Lors de la Commission Consultative de l'abattoir du 18 décembre 2017 et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 26 janvier 2018, il a été proposé de concentrer les investissements 2018 sur la problématique de la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation du local de pré-traitement et l'étude de l'extension de l'abattoir (agrandissement des capacités frigorifiques, de l'atelier de fabrication et des vestiaires).

Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (2014 à 2022). L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes-Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

La société d'exploitation compte environ 2 200 usagers ; le tonnage annuel abattu progresse d'année en année et a atteint 1 147 tonnes en 2017.

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs haut-rhinois ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe.

Chaque année, le Département réalise des travaux d'amélioration et d'adaptation de cet outil. Le tonnage journalier d'abattage étant dépassé lors de certaines périodes de pointe, il conviendra probablement d'ajouter des jours d'abattage ; ceci n'est faisable qu'en augmentant la capacité de stockage froid (ressuage et maturation).

Le contrat de DSP stipule que les investissements, les travaux de gros entretien et les mises aux normes réglementaires incombent au propriétaire de l'abattoir, c'est-à-dire au Département.

Travaux envisagés au courant de l'année 2018

Au Budget Primitif 2018, 88 000 € ont été inscrits pour les investissements.

Les nouveaux évaporateurs en inox (stockage froid) commandés fin 2017 seront à payer en 2018 (24 816 €) car les délais de fabrication et d'installation sont importants (15 à 18 semaines) ; la somme restant disponible pour les investissements 2018 s'élève donc à 63 184 €.

En priorité, il est prévu cette année :

- de régler la problématique d'eau chaude sanitaire,
- d'assurer la ventilation du local de prétraitement et changer la porte d'accès,
- d'étudier l'agrandissement de la capacité frigo, du stockage, du vestiaire et de l'atelier de fabrication pour préparation bouchère crue (projet à élaborer et chiffrer dans le détail avec un programmiste) qui sera soumis au vote ultérieurement, après inscription des AP et crédits nécessaires.

Ces travaux, pour un montant de 63 184 €, correspondent aux investissements encore disponibles en 2018 et qui seront prélevés sur le Programme C141 - Chapitre 21 - Fonction 928 - Nature 21351.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT